

en lien

bulletin de liaison du **CEPAG**

DOSSIER

La dette à la loupe !



Bref retour en arrière...

Fin 2012, le CEPAG, le CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde), la FGTB wallonne et la FGTB Bruxelles lançaient une vaste campagne sur la dette publique belge.

Les raisons de cette sensibilisation étaient multiples et restent aujourd'hui d'actualité:

- La dette publique pèse lourdement sur

les budgets de l'Etat fédéral, des entités fédérées et des pouvoirs locaux.

- La dette sert de prétexte à tous les plans d'austérité qui

asphyxient les populations, en Belgique et en Europe.

- Si nous ne réagissons pas, nous allons subir les mêmes politiques de saccage social et économique que celles qui sont imposées en Grèce, au Portugal, en Italie ou en Espagne et qui condamnent des populations entières à la précarité ou à la misère.

Avec une question «**A qui profite la dette?**», la campagne avait pour objectif de lever l'écran de fumée sur la dette publique belge, de tordre le cou aux idées reçues sur la dette et les politiques d'austérité présentées comme inévitables et de démontrer que non, la population n'a pas vécu au-dessus de ses moyens. La campagne ne s'est

pas contentée de dénoncer une situation: des alternatives crédibles, réalistes, efficaces à la logique de l'austérité ont été proposées. Parmi celles-ci: un audit citoyen de la dette publique belge. Cette dernière proposition s'est concrétisée avec la création, dès février 2013, de la plateforme d'audit citoyen de la dette publique en Belgique: ACiDe.

Un audit de la dette: késako?



L'audit public est un processus qui consiste à analyser de manière critique la politique d'emprunt menée par les autorités d'un pays sur une période donnée. Mais il ne s'agit pas uniquement d'ouvrir et d'analyser les livres de comptes publics, il s'agit aussi - et surtout - de sensibiliser un maximum la population sur cette question fondamentale et de la placer au centre de l'action et du débat publics.





Interview acidulée

Aujourd'hui, ACiDe est composée d'une trentaine d'organisations - dont le CEPAG -, d'une dizaine de groupes locaux et de plusieurs centaines de citoyennes et citoyens un peu partout en Belgique. Entretien avec Aïcha Magha du CEPAG, membre active de la plateforme.

Pourquoi mettre en place une plateforme comme ACiDe ?

Pour être plus visibles. Pour fédérer les forces. La dette publique n'est pas un sujet de contestation historique pour les mouvements sociaux et les syndicats en Europe du Nord. La question s'est imposée avec l'apparition des plans d'austérité et le sort fait à la Grèce suite à la crise financière de 2008.

À partir de ce moment-là, on a vu des organisations et des mouvements interroger la dette publique. Le réflexe a tout simplement été de s'associer à ceux qui maîtrisaient la question de la dette (le CADTM) et ceux qui avaient envie de la décortiquer (syndicats, associations, citoyens électrons libres...).

On s'est vite aperçu que le remboursement de la dette était le prétexte à beaucoup de

coupes budgétaires. Nous, on voulait démontrer que monsieur et madame tout le monde n'avaient pas vécu au-dessus de leurs moyens. Et que cela ne pouvait justifier la politique d'austérité.



Le dessin animé «A qui profite la dette?» nous a vraiment aidés à vulgariser le sujet et à mobiliser. La plateforme citoyenne était un objectif de départ.

Les groupes locaux ont-ils engrangés des résultats depuis leur mise en place?

Lentement mais sûrement, des collectifs ont pu obtenir auprès des pouvoirs locaux, des informations sur les emprunts de la Ville ou de la commune. Certaines anomalies ont été pointées et l'on se rend compte qu'une dette publique, ça se rembourse indéfectiblement, sans se poser de questions. Quand les taux d'emprunt bancaires dégringolent, les propriétaires de maison

vont renégocier les conditions du prêt hypothécaire auprès de leur banque. Dans les communes, ça ne se fait pas. Ni le taux, ni la durée ne sont jamais remis en cause. La présence «acidue» de certains de nos membres aux conseils communaux ont permis de changer la donne. Parfois, l'opposition politique se saisit de l'enjeu. Déjà rien que ça, c'est une petite avancée.

Une telle démarche existe-t-elle ailleurs en Europe ou dans le monde?

Oui! C'est d'ailleurs la dynamique française qui nous a donné envie de l'imiter. Les CAC (comités d'audit citoyens). Les Espagnols, les Anglais, les Grecs et les Italiens ont aus-

si leur plateforme.

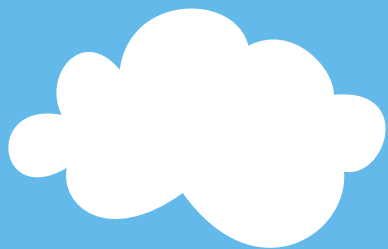
Toutes les infos sur la plateforme ACIDE, les comités locaux ainsi que sur les outils réalisés: www.auditcitoyen.be.

Une pétition de soutien à la démarche est également disponible en ligne!

Un Comité de la Vérité sur la dette pour la Grèce

Depuis mai 2010, la Grèce applique un programme d'austérité et d'ajustement structurel,

qui est la condition pour recevoir une « aide financière » du Fonds Monétaire International, de quatorze Etats membres de la Zone euro et du Fonds européen de stabilité financière. Ces mesures étaient censées réduire le déficit budgétaire et la dette publique et ramener la compétitivité et la croissance.



C'est tout le contraire qui s'est passé : la dette a explosé, l'économie a connu une profonde récession (-25 %), les services publics se sont fortement dégradés et des millions de citoyens ont plongé dans la pauvreté et la précarité. C'est en réaction à cette situation, dans le cadre de la responsabilité du Parlement envers le peuple grec, et en application de l'article 7 du règlement n° 472/2013 de l'Union européenne, que le 4 avril 2015, la Présidente du Parlement grec, Zoé Konstantopoulou¹, a décidé de créer la Commission pour la Vérité sur la Dette publique (*the Debt Truth Committee*).

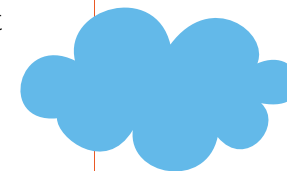
Composée d'une trentaine

d'experts internationaux – dont Olivier Bonfond, économiste au CEPAG - et grecs, la Commission pour la Vérité sur la Dette publique a reçu pour mandat d'analyser tout le processus d'endettement de la Grèce et de détecter les dettes qui peuvent être considérées comme illégales, odieuses, illégitimes et/ou insoutenables.

Malgré des obstacles et des difficultés, comme par exemple le fait que la Banque centrale de Grèce a refusé de nous communiquer plusieurs informations cruciales, la Commission a pu remettre un rapport préliminaire le 17 juin 2015².

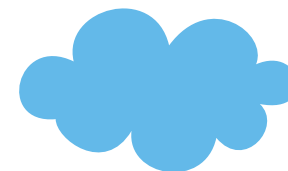
Fondamentalement, ce rapport a abouti

à des conclusions qui sont sans appel : la dette réclamée à la Grèce est totalement insoutenable et une grande partie de celle-ci est illégale et illégitime.



Insoutenable ?

La dette grecque est triplement insoutenable. Elle est insoutenable d'un point de vue strictement financier, car tout le monde s'accorde à dire que la Grèce est tout simplement incapable de rembourser cette dette. Elle est également insoutenable d'un point de vue social, car l'Etat grec ne peut continuer à payer sans que celui-ci ne remette



en cause ses obligations internationales en matière de droits humains fondamentaux. Elle est aussi insoutenable d'un point de vue économique et écologique car les conditions qui sont attachées à cette dette reposent sur des hypothèses totalement irréalistes qui ont fait preuve de leur échec, et détruit toute possibilité de relancer une activité économique qui serait socialement juste et écologiquement viable.

Illégitime ?

Les dettes réclamées à la Grèce sont illégitimes car elles n'ont absolument pas bénéficié à la population grecque. L'audit a démontré de manière irréf-

table que tous les soi-disant plans d'aide ont été conçus et organisés dans l'unique but de sauver les grandes banques privées, en particulier françaises et allemandes, mais aussi grecques.

Illégale ?

Une dette est un contrat qui lie deux parties. Cependant, pour que ce contrat puisse être réputé valable, il doit respecter en ensemble de conditions et de procédures légales, tant au niveau du droit national qu'international. Or, l'audit a mis en lumière une série impressionnante d'irrégularités qui invalident les engagements de la Grèce à l'égard de ses créanciers.

Le CEPAG s'est penché sur la commission d'audit de la dette grecque et, plus largement, sur la situation en Grèce : retrouvez nos notes de réflexion sur le sujet sur : www.cepag.be/publications/notes-reflexion-analyse.



Pour aller plus loin...

- Pour la plateforme ACIDe : www.auditcitoyen.be
- Pour le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) : www.cadtm.org
- Un ouvrage : « Et si on arrêta de payer ? 10 questions/réponses sur la dette publique belge et les alternatives à l'austérité » par Olivier Bonfond, coédition Aden/CEPAG/CADTM, 2012
- Un dessin animé « A qui profite la dette ? » pour comprendre la dette publique belge en 4 mn, avec les voix bien connues de Frédéric Jannin et Stefan Liberski : visible sur Youtube <https://www.youtube.com/>

¹ Farouchement opposée au nouvel accord signé en juillet entre la Grèce et l'Europe, Zoe Konstantopoulou a quitté la présidence du parlement grec.

² Lire le rapport ici :

<http://cadtm.org/Rapport-preliminaire-de-la-watch?v=V28vk6DVE1k>



Le Cepag
est sur **Facebook!**

N'hésitez pas à
consulter réguliè-
rement notre
page, à l'aimer, à
la commenter et,
bien sûr, à diffuser
nos événements
sans modération!
Et toujours...

www.cepag.be vous
informe de toutes
les activités et pro-
ductions du Cepag >

L'onglet « forma-
tions » vous informe
sur les formations,
colloques et sémi-
naires à venir.>

L'onglet « publica-
tions » rassemble
les différentes
notes de réflexion

et d'analyse ainsi
que les études du
Cepag depuis 2008

**Rendez-vous
sur notre site**

Une question ?

*Contactez-nous sur
cepag@cepag.be*

Éditrice responsable : Anne-Marie Andrusyszyn

Rue de Namur 47 - 5000 Beez



Illustrations extraites du dessin animé « À qui profite la dette ? »
(réalisation : Synthèse et Sébastien Godard).

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles